

LA SUZE

Infos

16, Grande-Rue - 72210 LA SUZE - Tél. 02 43 77 30 49
E-mail : contact@lasuze.fr - Site : www.lasuze.fr
Fax 02 43 77 28 77 - Services Techniques : 02 43 39 19 42

Suivez la ville de La Suze sur Sarthe sur Facebook

Le jardin participatif de la Médiathèque prend forme grâce à l'implication des habitants,

Un rendez-vous mensuel qui réunit petits et grands autour d'un projet commun :

Faire de ce lieu un endroit agréablement fleuri et paysager afin que tous les habitants en profitent.

Rendez-vous Mercredi 16 mai pour la plantation du potager et Mercredi 6 juin à 15h00 pour la plantation des annuelles.

Ouvert à tous sans inscription.



La Suze pour vivre passionnément

La Suze Infos n°31 - Mai 2018



Le mot du Maire

2017 a été une année de transition, permettant de préparer les futurs chantiers qui démarreront en 2018

Nous avons cependant commencé à réaménager le camping afin d'accueillir toute l'année davantage de camping-cars. Un automate a été installé à l'entrée, et une aire de vidange a été créée à la place de l'ancien terrain de boules lyonnaises. Il ne manquait plus que le beau temps pour attirer davantage de touristes, mais le résultat financier est positif.

Pour 2018 : retour aux investissements

- Avec l'aménagement de la voirie d'une grande partie de la rue des Courtils prévue pour 176 610 € HT, la mise aux normes des réseaux étant dorénavant à la charge de la Communauté de communes
- Avec la rénovation et l'agrandissement du restaurant scolaire municipal de la Renardière prévue pour 618 879,55 € HT (sur 2018 et 2019)
- Avec la remise à neuf d'une partie de la toiture terrasse de l'école de la Renardière estimée à 160 000 €
- Avec la poursuite du réaménagement du camping et de l'esplanade du port pour 63 000 €

Nous venons d'accueillir une entreprise privée de location de bateaux électriques et de canoës, qui je l'espère, va nous apporter de nombreux visiteurs.

Le nouveau gouvernement a stoppé la baisse des dotations d'ETAT, que nous subissons depuis plusieurs années et qui freinait notre développement.

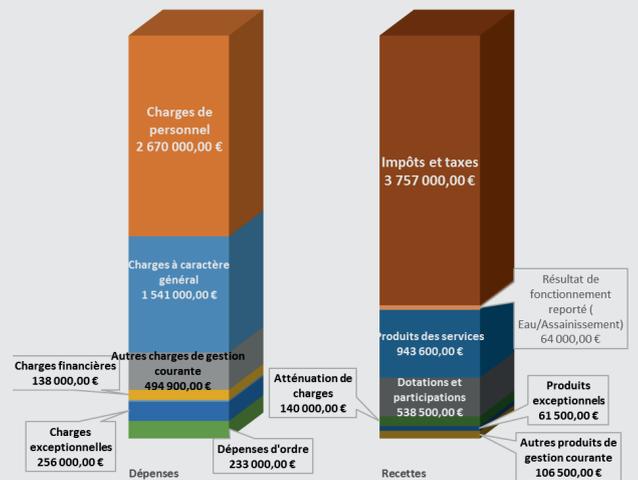
Certes, nous avons joué le jeu en réduisant les dépenses communales, mais ceci au détriment des investissements. Nous avons parallèlement baissé de 10% l'endettement par habitant.

Aujourd'hui, nous pouvons voir l'avenir avec optimisme. Les indicateurs sont au vert et nous pouvons ainsi relancer les investissements.

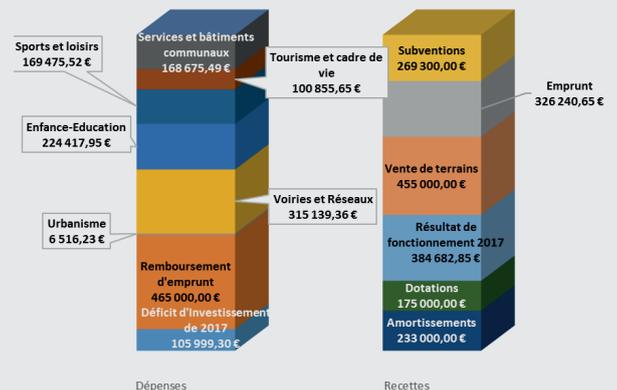
Pour 2018, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition (seules les bases sont revalorisées en fonction de la hausse des prix) et ceci en conservant la même capacité d'autofinancement.

Emmanuel D'AILLIERES

Budget de fonctionnement 2018



Budget d'Investissement 2018



La Suze sur Sarthe

Marchés nocturnes

19h - 23h
Esplanade du Port

Vendredi 6 juillet
animation avec L'UNION MUSICALE DE SPAY

Vendredi 31 août
animation avec la fanfare
MENACE D'ECLAIRCIE

02.43.77.30.49 contact@lastuze.fr



Inauguration de l'allée Clément FOURNIER

Lors de la cérémonie du 8 mai dernier, l'allée Clément FOURNIER a été inaugurée en hommage à ce résistant de La Suze né le 15 mai 1920.

En septembre 1939, il est mobilisé mais au cours de l'hiver, il attrape une pleurésie. Il est finalement réformé pour raison de santé et s'installe à la ferme de la Passonnière à La Suze avec son épouse.

Convoqué par le Service du Travail Obligatoire, Clément FOURNIER est exempté pour raison médicale. Quelques temps après, il repasse devant une commission de sélections sous l'identité de Michel BLOT, évitant à son camarade de partir en Allemagne.

C'est Raoul PICHON, son ancien instituteur qui lui présente Paul BOUTIER et les résistants de La Suze : Paul ROBIN et Maurice LOCHU. Ensemble, ils se préparent à recevoir leur parachutage de BOA, leur message d'alerte est prêt à passer sur les ondes de la BBC lorsqu'ils sont arrêtés au printemps 1944 deux semaines avant le débarquement en Normandie.

Clément FOURNIER est arrêté par la GESTAPO, emprisonné au Mans, puis à Compiègne. Le 2 juillet 1944 débute son voyage de 82 heures vers DACHAU dans des wagons où les conditions sont effroyables.

Le 5 juillet, plus de 500 victimes sont envoyées directement au crématoire. Rasé, désinfecté, Clément FOURNIER reçoit le matricule 77 602. Le 24 juillet, il est transféré à Neckarelz, où il effectue 12 heures de travail forcé par jour avec pour seule nourriture « 3 petites patates et une maigre tranche de pain ». Le 4 avril 1945, lorsque les américains le libèrent, profondément décharné et ravagé par le typhus, il ne pèse plus que 38 kilos.

Extrait de l'article de Joseph ESTEVES « Nouveaux portraits de résistants et déportés sarthois » 2017

L'allée Clément FOURNIER se situe derrière le monument aux morts, elle rejoint la rue du Champs de plaisir et le Boulevard Henri Wille.



Laetitia HENRY, adjoint chargée de l'enseignement, du périscolaire et de l'enfance répond aux interrogations des parents sur la rentrée 2018



L'année scolaire 2018-2019 se fera sur 4 ou 4.5 jours ?

Ce sera le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles publiques, comme la plupart des écoles des communes de la Communauté de communes du Val de Sarthe. Beaucoup d'enfants ont des activités extra scolaires le mercredi, et pas seulement sur La Suze, il semble difficile pour les associations d'organiser les plannings d'activités quand certains ont classe et d'autres non.

La décision a été prise en fonction des votes des conseils d'écoles.

Ecole Renardière :

- 9 voix pour le maintien des 4,5 jours
- 12 voix pour le retour aux 4 jours

Ecole des Châtaigniers :

- 3 voix pour le maintien des 4,5 jours
- 13 voix pour le retour aux 4 jours.

La majorité l'emportant, après concertation et accord de l'inspection académique, les conseils d'écoles et le conseil municipal ont validé les nouveaux horaires à la rentrée de septembre 2018.

- Ecole de la Renardière :

8h20-8h30 : accueil des enfants par les enseignants sur la cour
 8h30-11h45 : classe (3h15)
 11h45-13h35: pause méridienne de 1h50 minutes
 13h35-13h45 : accueil des enfants par les enseignants sur la cour
 13h45-16h30 : classe (2h45)

- Ecole des Châtaigniers :

8h35-8h45 : accueil des enfants par les enseignants sur la cour
 8h45-12h : classe (3h15)
 12h-13h20 : pause méridienne de 1h20 minutes
 13h20-13h30 : accueil des enfants par les enseignants sur la cour
 13h30-16h15 : classe (2h45)

Pourquoi les deux écoles n'ont pas les mêmes horaires ?

Actuellement, beaucoup de dérogations scolaires sont demandées par les parents dont les assistantes maternelles ne peuvent pas accompagner et récupérer les enfants aux deux écoles.

La mise en place d'un quart d'heure de décalage entre les 2 écoles leur permettra ainsi d'aller sur les 2 écoles pour accompagner et récupérer les enfants dont elles ont la charge.

N'oublions pas qu'il y a un risque de fermeture de classe à la Renardière, nous serons donc obligés d'imposer des règles d'application strictes de sectorisation sans dérogation.

Les parents de l'école des Châtaigniers devront-ils payer plus d'accueil périscolaire ?

La réponse est non, il aurait été injuste que ces nouveaux horaires défavorisent les parents de l'une ou l'autre école. Aussi, le Conseil Municipal a décidé la gratuité de l'accueil périscolaire de 15 minutes aux Châtaigniers de 8h20 à 8h35 et de 16h15 à 16h30 pendant que ce temps est scolaire à la Renardière.

Et que fait-on des enfants le mercredi quand on travaille ?

Les mercredis récréatifs seront ouverts de 7h à 18h30. Les parents auront la possibilité de confier leur(s) enfant(s)

- à la journée de 7h à 18h30 avec un départ échelonné possible à partir de 16h30.
- le matin de 7h à 12h,
- l'après-midi de 13h30 à 18h30 avec un départ échelonné possible à partir de 16h30

Nous avons pensé également aux parents qui travaillent en équipe et nous proposerons une flexibilité de départ après le repas au restaurant scolaire entre 13h et 14h et une arrivée possible entre 13h00 et 13h30.

Concernant le projet de fermeture d'une classe à la Renardière ?

Nous restons mobilisés avec les parents et les enseignants, et je vous invite à lire l'article des parents d'élèves sur la nuit des écoles suite à la mobilisation du 22 mars dernier. Nous invitons les parents dont les enfants sont nés en 2015 à venir dès maintenant s'inscrire en mairie. De même, si vous connaissez des parents avec des enfants en âge d'être scolarisés qui doivent emménager dans les prochains mois à La Suze, contactez-les. Le comptage de juin sera décisif pour l'école.

INFO PARENTS :

Les dossiers d'inscription au restaurant scolaire, accueil périscolaire et mercredis récréatifs sont distribués dans les écoles, le dossier est à rapporter en mairie le 15 juin 2018 au plus tard.

Infos Mairie

A compter de mi-juin, le service Urbanisme et le secrétariat des services techniques déménagent à l'annexe de la Mairie au 1, rue des Tanneurs.

Le service Eau et Assainissement a été transféré à la Communauté de communes. **Pour toute demande relative à l'eau et l'assainissement, contacter le 02 43 83 99 90**



Récompenses pour les Graines de champions au restaurant scolaire

Pendant une semaine, dans les restaurants scolaires de La Suze, les enfants ont découvert l'univers des céréales et des produits céréaliers au travers de menus et d'un jeu. Huit enfants ont été récompensés par des médailles d'or, d'argent et de bronze comme aux jeux olympiques. D'ailleurs, ceux qui le souhaitaient ont participé au concours de dessin national sur le thème des céréales et des JO sur le temps des animations du midi. Le tirage au sort aura lieu en juin à Paris.

Les gagnants sont Lilaé THOMIN, Antonin BOUCHUT, Eva BIAYE, Nolan PAJOTIN, Lucas CHAPEAU, André BOIRET, Chloé JEGOU, Jade GILBERT.



Des travaux importants au restaurant scolaire communal la Renardière

Par manque de place au restaurant scolaire communal de la Renardière, actuellement les élèves de CE2/CM1/CM2 et ULIS de l'école de La Renardière se déplacent au restaurant scolaire communal des Châtaigniers.

Afin de pouvoir accueillir tous les élèves de l'école primaire Renardière (maternelle et élémentaire) et de l'école privée sur le même restaurant scolaire communal en maintenant deux services, des travaux d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire communal de la Renardière vont démarrer.

Le projet prévoit une extension d'environ 100 m² sur la cour de l'école maternelle. L'atelier DELAROUX, assisté des bureaux d'études SERDB, BET BELLEC, SIGMA, BEGC ont été retenus pour la Maîtrise d'oeuvre des travaux.

Les travaux sont répartis en 12 lots pour un montant de 618 879€ HT, la commune a demandé des subventions à la Région et à l'Etat dont nous ne connaissons pas encore le montant.

Cela améliorera le confort des enfants qui bénéficieront de plus d'espace, d'une isolation thermique et d'une isolation phonique pour atténuer le bruit. Enfin, les enfants n'auront plus à se déplacer jusqu'au restaurant scolaire des Châtaigniers par tous les temps.

Les travaux débuteront début juillet. Pendant la durée des travaux estimée à 10 mois, les enfants déjeuneront sur les mêmes horaires dans la petite salle du gymnase.



La Renardière en colère !

Dans le cadre de la journée de mobilisation nationale du 22 mars, parents, enfants et élus de la Suze sur Sarthe ont participé à LA NUIT DES ECOLES. Tous se sont réunis pour occuper l'école de la Renardière afin de protester contre la fermeture d'une classe. Tous se sont réunis autour d'un buffet dinatoire avec un seul mot d'ordre fédérer, protester mais en toute convivialité.

Après un courrier envoyé le 16 février à l'inspection, une manifestation le 14 mars, devant l'école, les parents d'élèves et les élus continuent à montrer leur mécontentement en occupant l'école.

La réponse tardive de l'inspecteur n'a pas rassuré les parents et les élus car il maintient ses chiffres : 208 élèves à la rentrée ; alors que la classe pourrait être sauvée avec 209 élèves ! Le comptage prévu en juin sera donc décisif pour l'avenir de l'école mais aussi pour celui d'un professeur. Il ne faut pas non plus oublier qu'un poste est en jeu car un enseignant devra quitter l'équipe en place s'il y a une fermeture.

Il est donc important que les inscriptions des nouveaux élèves se fassent au plus vite pour éviter la fermeture. Cette dernière impliquerait forcément une qualité d'apprentissage dégradée en augmentant le nombre d'élèves par classe ; sans compter les effectifs ULIS qui sont en inclusion sur certains temps de la journée. Ce à quoi l'inspecteur a répondu que la prise en compte des élèves en ULIS ferait passer le seuil de fermeture à 234 élèves !

Le prochain conseil départemental de l'Education Nationale aura lieu le 14 juin et sera déterminant. Les parents d'élèves restent mobilisés et ne manqueront pas de se faire entendre à nouveau si cela est nécessaire !



Accueil de Loisirs Sans hébergement

L'Accueil de Loisirs Sans hébergement aura lieu du **lundi 9 au vendredi 27 juillet 2018** sur les sites ouverts : Louplande (3-11 ans), La Suze école des Châtaigniers (3-11 ans), Spay (6-11 ans), Guécélard (3-11 ans et les 3-6 ans de Spay), Malicorne (3-11 ans), Roézé (3-11 ans), Cérans-Foulletourte (3-11 ans).

Puis du **lundi 20 août au vendredi 31 août** sur les sites ouverts : Louplande (3-11 ans), Spay (6-11 ans), Parigné le Pôlin (3-6 ans et les 3-6 ans de Spay), Roézé (3-11 ans)

Les pré-inscriptions sont obligatoires et se feront uniquement sur le site www.valdesarthe.fr du **22 mai au 1^{er} juin 2018**.

Les inscriptions auront ensuite lieu à l'annexe de la Mairie : Mercredi **6 juin** de 8h45 à 11h et de 15h à 18h

Jeudi **7 juin** de 15h à 19h

Vendredi **8 juin** de 8h45 à 11h

Lundi **11 juin** de 15h à 19h

Mardi **12 juin** de 15h à 19h

Avez-vous remarqué ces têtes d'affiches ?

Les enfants de l'ALSH ont réalisé un travail original, encadrés par l'artiste-photographe Annick Sterkendries.

Les enfants sont allés à la rencontre des résidents du Foyer-Logement

afin de mieux les connaître et pouvoir résumer leur personnalité en quelques mots qu'ils ont apposés sous leur photo. Nos résidents ont joué le jeu et se sont également amusés.

Un autre projet est en cours avec les élèves du collège, leurs affiches seront collées près des écoles de la Renardière et des Châtaigniers.

Annick Sterkendries a un autre projet autour des personnes âgées qu'elle exposera au MoulinSart cet été, on y retrouvera des photos d'habitants de La Suze...



Travaux sur la toiture de l'école Renardière

Les travaux de rénovation de l'étanchéité de la toiture terrasse et de l'isolation thermique de l'école primaire Renardière auraient dû commencer pendant les vacances de printemps.

Un rapport complémentaire effectué par perçage de la couche d'étanchéité indique la présence de fibres amiantées dans la couche inférieure et seulement à quelques endroits. La commune a demandé des sondages supplémentaires plus précis car il s'agit, bien sûr, de prendre toutes les précautions nécessaires avant les travaux.



Nouvel aménagement du port

Nous avons la chance que notre commune soit traversée par la rivière, ce qui lui donne un attrait touristique très apprécié. Nous voulons attirer d'une part de plus en plus de touristes, d'autre part proposer à nos habitants un lieu de détente agréable et tout cela en minimisant les coûts. Nos agents communaux effectuent un maximum de travaux afin d'éviter, dans la mesure du possible, de faire appel à des prestataires coûteux.

L'an passé, nous avons réaménagé l'entrée du camping pour accueillir des camping-cars toute l'année, tout en laissant la possibilité l'été à nos habitués du camping et aux centres de loisirs (ALSH) de venir installer tentes et caravanes. L'accès au camping se fait désormais par une borne automatique. Après 1 an de fonctionnement et pour la première fois, le camping n'est pas déficitaire. Cette première année de fonctionnement nous a permis de déceler certains problèmes notamment sur la stabilité du sol qui nous ont amenés à effectuer des travaux de stabilisation d'un espace dès ce printemps.

Le deuxième constat est venu de nos amis anglais désorientés lors des 24 heures du Mans. Il s'agit d'une période de forte affluence pour le camping, et nous avons décidé d'employer un étudiant bilingue qui les accueillera à l'occasion des grandes manifestations sur le circuit (GP Moto, 24h du Mans et Le Mans Classic).

Notre service aménagement paysager travaille avec les élus sur le projet de réaménagement de la descente du Port. Aujourd'hui, elle n'est plus accessible aux camping-cars et nous nous servons de l'ancienne aire comme parking. Cela libère une bonne partie de l'espace du Port qui devient piétonnière.

La haie qui était sur la droite en descendant au port a été retirée afin de proposer un fleurissement plus épuré avec un aménagement en paliers jusqu'à la rivière.

Nous avons détruit les toilettes du Port devenues trop vétustes, les anciens WC du camping accessibles par le parking deviendront publics et seront aménagés aux normes Personnes à Mobilité Réduite en 2019.

Le Port est un lieu privilégié pour certaines manifestations associatives et communales. Il y aura deux marchés nocturnes, le 6 juillet et le 31 août, le cochon grillé du comité des fêtes le 2 juin, la fête foraine du 14 juillet... et nous avons un problème d'alimentation électrique pour les branchements.

Ce sera solutionné car la commune investit dans 4 nouveaux coffrets électriques dont 2 avec une alimentation en eau. Là aussi, ce sont nos agents communaux qui se chargent des tranchées et du branchement.

Enfin, nous avons passé une convention avec Aventure Nautique, dirigé par Mr DESPIERRES qui gère depuis 2014 l'Espace Nautique de Fillé sur l'île MoulinSart et depuis 2017, l'activité de bateaux électriques à Malicorne. Il proposera des locations de canoës, kayaks, paddles, pédalos à l'heure. Il loue également des bateaux électriques 7 ou 10 places à l'heure ou à la journée puis une location de bateau croisière 4/5 places à la semaine ou au week-end. Il sera présent 7j/7 en juillet et août de 10h à 13h et de 14h à 19h. En Avril-Mai-Juin-Septembre-Octobre-Novembre, présent les week-end et jours fériés, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 18h.

Pour contacter Aventure Nautique 06 52 04 18 72
<https://aventureonautique.com/fr>

Sabrina BRETON,
 commission culture et activités communales

Bois des Epinettes

Après quelques rencontres avec l'Office National des Forêts, il a été décidé d'abattre tous les arbres malades ainsi que ceux qui avaient souffert suite à un incendie au niveau du sol. Nous avons valorisé le bois abattu qui était vendable, afin de payer une partie du reboisement. Les intempéries ont un peu retardé le chantier. Des cèdres, pins maritimes, pins Laricio, pins Sylvestre et chênes Sessile ont été replantés sur 1 hectare. Malheureusement, des saccageurs se sont amusés à les déplanter. Ils ont été replantés une 2^{ème} fois, espérons qu'ils le restent.

Ensuite, un éclaircissage aura lieu autour de la zone replantée, ainsi qu'un nettoyage du parcours santé.

Le bois abrite des chenilles processionnaires du pin qui peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux. Pour s'en débarrasser, il a été posé des écopièges et des entonnoirs pour phéromones.

Gestion de l'éclairage public

Dans la continuité de ce qui avait été engagé en 2015 et au vu des économies réalisées sur le poste de dépenses de l'éclairage public, l'extinction de l'éclairage se fait selon le tableau ci-dessous pour la période allant du 15 mai jusqu'au 3 septembre 2018 :

EXTINCTION COMPLETE DU 15 MAI AU 03 SEPTEMBRE 2018		
NUIT	*Centre Ville	le reste de la SUZE
dimanche à lundi	Extinction totale	Extinction totale
lundi à mardi	Extinction totale	Extinction totale
mardi à mercredi	Extinction totale	Extinction totale
mercredi à jeudi	Extinction totale	Extinction totale
jeudi à vendredi	Extinction totale	Extinction totale
vendredi à samedi	*pas d'extinction	Extinction totale
samedi à dimanche	*pas d'extinction	Extinction totale

L'éclairage sera maintenu au centre-ville et dans d'autres lieux de La Suze à l'occasion de certaines fêtes communales ou associatives.

Infos CCAS

Le goûter des anciens prévu le 11 décembre 2018 est remplacé par un après-midi spectacle le mardi 22 janvier 2019 avec la galette. L'âge est repoussé à 65 ans.

Travaux rue des Courtils.

Les premiers travaux de création d'un nouveau réseau d'alimentation d'eau potable sont maintenant achevés. L'entreprise va procéder dans un second temps au raccordement des habitations. Cette opération générera quelques coupures, mais l'entreprise préviendra les usagers concernés au fur et à mesure de l'avancement.

Merci de votre compréhension.





Médiathèque « les mots passants »

Trois classes de 3^{ème} du collège de La Suze sont venues à la médiathèque mardi 20 mars rencontrer et converser avec Jenny Valentine, dont le roman Feu couleur #3 est sélectionné dans le Prix des lecteurs 2018.

Durant 1 an, les assistantes maternelles ont confectionné un tapis de lecture destiné aux petits 0-3 ans.

A partir de ce tapis, elles ont présenté deux spectacles de lecture animée le samedi 17 mars à la Médiathèque devant 47 spectateurs (enfants+ parents).

Le spectacle Oh la belle plante ! par le théâtre de l'Enfumeriaie, à la médiathèque le samedi 24 mars a attiré 38 spectateurs. Un très joli moment d'histoires et de chansons pour les tout-petits qui a ravi l'assistance.



Le rallye du CMJ : cet été, jouez les détectives et gagnez une tablette et bien d'autres lots

Voilà plusieurs mois que les Conseillers Municipaux jeunes travaillent sur ce jeu de piste à travers les rues de La Suze.

Le jeu se présente sous la forme d'un petit livret d'une vingtaine de pages. Sur chaque page, un rébus et une charade vous conduiront soit sur une rue soit sur une place de La Suze. Sur cette même page, vous aurez la photo d'un objet, d'un bout de plaque, d'une inscription... que vous devrez retrouver !

Il vous faudra être malin pour déchiffrer le rébus, mais il faudra aussi être attentif et faire preuve d'une grande observation pour retrouver ce qui est sur la photo...car les Jeunes du CMJ ont un peu corsé les choses afin que le jeu soit plus captivant.

Le livret de jeu est gratuit et disponible en mairie à partir du 1^{er} juillet 2018. Tout le monde peut jouer, petits et grands, mais seuls les moins de 17 ans suzerains ou scolarisés à La Suze pourront concourir pour gagner un lot.

A faire entre amis ou en famille pour redécouvrir La Suze autrement.



Réalisation du CMJ

Fête de la musique au Port

Samedi 16 juin 2018 - A partir de 19h

Avec le groupe JAYAL composé de 5 musiciens passionnés de rock qui reprennent des morceaux des répertoires de grands groupes de Rock des années 70 à nos Jours.

Restauration sur place par le Comité des Fêtes



LA SUZE SUR SARTHE
SAMEDI 2 JUIN 2018

Cochon grillé

Attention N'oubliez pas d'apporter vos couverts complets

à partir de 20 h au Port

Soirée animée par **Florent NORMA** et **Gael HOULBERT**

en partenariat avec la Mairie de La Suze-Sarthe

Apéritif-Crudités - cochon grillé - légume-fromage-dessert

Adulte 18 € - Enfant 9 €

Comité des fêtes de La Suze sans réservation 20 €

06.89.72.45.65 - 02.43.77.41.67

LA MÉDIATHÈQUE LES MOTS PASSANTS ET LA LUDOTHÈQUE RÉCRÉAJEUX VAL DE SARTHE VOUS INVITENT

SAMEDI 26 MAI 2018
DE 13H30 À 18H30

FÊTE DU JEU

GRATUIT ET OUVERT À TOUS

ESPLANADE - JARDIN DE LA MÉDIATHÈQUE

ET À 17H00 : **Spectacle surprise**

Contact et informations :
Médiathèque Les Mots Passants
02.43.77.37.24 / mediatheque@lasuze.fr
Ludothèque Associative Récréajoux Val de Sarthe
02.43.88.71.93 / ludotheque-recreajoux@orange.fr

Sarthe 67

Ludothèque

le lampreoc

Un carnaval haut en couleur et riche en animations

Depuis de nombreuses années, le carnaval est organisé par l'association des Motards Suzerains en partenariat avec la famille MESME qui installe ses manèges pour l'occasion.

Cette année, nos joyeux motards ont reçu l'aide des parents d'élèves des 3 écoles et de l'association La Suze en Lumière pour enrichir cette fête si appréciée des enfants, ce qui a permis de proposer des animations sur tout le week-end. Au programme : défilé, fanfare avec mascottes géantes, stand maquillage, concours de déguisement, spectacle de clowns, tombola et bien sûr les baptêmes de moto qui rencontrent toujours un vif succès. La municipalité a salué cette initiative par une subvention exceptionnelle.



Deux champions de Judo à La Suze

Le judo Club de La Suze invite deux champions de judo pour son gala au gymnase Dimanche 3 juin 2018.

Les judokas inscrits auront la chance de s'entraîner avec Cyrille MARET et Marie-Eve GAHIE. Séances de dédicace.

Entrée libre pour les visiteurs dans la limite des places autorisées à partir de 13h30.

Contact : sarah.hanna@neuf.fr 06.17.49.19.05



Cyrille MARET
Médaille de Bronze aux JO de Rio en 2016



Marie-Eve GAHIE
Médaille d'or par équipe féminine en 2017 aux Championnats d'Europe

Rallye pédestre de l'association culturelle cantonale



DIMANCHE 3 JUIN 2018

Tarif 5€ (gratuit pour les moins de 12 ans)

ASSOCIATION CULTURELLE du CANTON DE LA SUZE

C'est la troisième édition du rallye de découverte du patrimoine qu'organise l'ACC, mais cette fois, le rallye sera pédestre et se déroulera sur Saint Jean du Bois.

8h30 accueil à la Salle des Fêtes de Saint Jean du Bois avec petit déjeuner offert

9h30 départ du rallye

12h00 pique-nique ou restauration sur place avec animations

14h30-17h30 atelier avec animations sur le thème de la nature

18h00 apéritif dînatoire offert avec concerts de groupes locaux

Inscriptions jusqu'au 27 mai à acc.lasuze@gmail.com ou 06 08 22 26 23

Journée Citoyenne

Nous organisons notre 2^{ème} journée citoyenne

SAMEDI 26 MAI 2018

L'objectif principal de cette journée est de mobiliser la population dans un élan de civisme, autour d'un même projet d'amélioration du cadre de vie, favorisant la convivialité entre habitants, permettant à chacune et à chacun de faire connaissance.

C'est l'occasion pour vous de partager un moment convivial comme ce fut le cas l'année dernière.

C'est pourquoi, si vous êtes disponibles et intéressés bien sûr par cette initiative, nous vous invitons à prendre contact avec la Mairie au **02 43 77 33 13**.

Les ateliers proposés :

1. Changement de panneaux de signalisation
2. Remplacement de lattes de 6 bancs publics
3. Nettoyage des cours, abords et jeux des écoles
4. Atelier distribution café et installation repas et ménage dans les loges de la salle des fêtes
5. Nettoyage de la nature : chemins, bassin de rétention rue des Prunus et bords de Sarthe
6. Démolition du muret et du pilier pour l'accès pompier à la rivière rue des Vergers
7. Atelier réparation bois (Croisillons stade JC Osman, panneau PAV ...)
8. Décapage et peinture de la porte de l'annexe-mairie
9. Pose d'une buse sur chemin de randonnée

Organisation de la journée :

- 8h15** café d'accueil à la salle des fêtes, mot du maire et répartition des ateliers
- 9h00** début des ateliers
- 12h30** déjeuner à la salle des fêtes
- 14h00** reprise des ateliers
- 16h00** fin des ateliers





Réglementation concernant le stationnement sur trottoir



Les stationnements sur trottoir sont interdits depuis le **Décret n°2016-1849 du 23 décembre 2016 - art. 4 du code de la route. (Art R417-11).**

Cette mesure est passée inaperçue pour beaucoup d'entre-vous.

Etroit ou large, la voiture n'y a plus sa place

Vous êtes nombreux à penser, en toute bonne foi, ne gêner personne et n'entraver en aucune manière la circulation en vous garant à cheval sur un trottoir, surtout si l'espace piéton est suffisamment large pour laisser le passage aux poussettes ou aux fauteuils roulants.

La loi est très claire et se garer sur un trottoir, même «proprement», est désormais passible d'une amende de 135 €.

Arrêt de quelques minutes, tout autant interdit

Même si vous êtes resté au volant de votre voiture à passer un coup de fil ou à attendre votre passager parti retirer de l'argent au distributeur du coin, vous êtes considéré en infraction et passible d'une amende.

Un point sur les déchets :

Que dit la loi ?



Jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale (principalement **Article R633-6 et Article R632-1 du Code Pénal**). Par ailleurs, vous n'avez pas le droit de déposer vos déchets ménagers sur la

voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté municipal.

Les sacs d'ordures qui ne sont pas collectés par la société missionnée par la CDC sont ramassés par les agents de la commune ainsi que ce qui est déposé au pied des containers de Points d'Apport Volontaire. Considérant le coût engendré par la Commune, une délibération du conseil municipal de 2014 permet au maire de faire appliquer un tarif de 130€ à toute personne identifiée comme contrevenant pour récupération et élimination des déchets par les agents de la commune.

Accueillez bénévolement un enfant (de 6 à 9 ans)

pendant 2 semaines, en JUILLET ou AOÛT 2018

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
SERVICE VACANCES
02.43.86.35.29

@ : vacances72@secourspopulaire.fr



Lutte contre le bruit

Nous vous rappelons qu'un arrêté fixe les jours et horaires pour vos travaux bruyants :

Ils sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 19h00 et sont interdits les dimanches et jours fériés. Cette règle s'applique évidemment pour tous les bruits et la musique un peu forte en fait partie.

Merci de respecter vos voisins.



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants* en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450 euros (art. 131-13 du code pénal).

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Opération "Tranquillité Vacances"

Bientôt les vacances, ...Partez sans inquiétude, le gardien de police municipale veille !

Brice PILLON vous propose, dans le cadre de ses missions habituelles, des passages fréquents à votre domicile ou à votre commerce durant votre absence.

Un imprimé est à votre disposition à l'accueil de la mairie ou sur le site internet <http://www.lasuze.fr/vie-quotidienne/la-police-municipale/>.

Deux nouveaux ostéopathes à La Suze

Clara GERARD et Tristan MARTIN ont ouvert leur cabinet d'ostéopathes au 2 rue des Prunus (ancien cabinet du dentiste) depuis lundi 9 avril 2018.



Tous deux sont diplômés de l'école de Nantes, agréée par le Ministère de la Santé. Après avoir effectué plusieurs remplacements en région nantaise, ils ont décidé de s'installer en Sarthe pour rapprochement familial. Ils ont été attirés par notre commune qu'ils trouvent très accueillante et animée.

Ils reçoivent du lundi au vendredi sur rendez-vous de 9h à 20h par roulement, n'ayant qu'une salle de travail.

Ils reçoivent tous les patients du nourrisson au sénior.

A noter que Clara GERARD a suivi une formation spécifique sur les premiers jours de vie, une autre sur la fertilité et prépare une formation sur la préparation à l'accouchement.

Tristan MARTIN suivra à la rentrée un Diplôme Universitaire en tant que thérapeute du sport.

Tel : 02 43 42 39 24 ou 06 69 19 74 30

Mail : cabinetgerardmartin@gmail.com